



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 **BUDGET CCAS** **NOTICE SYNTHETIQUE**

1. Le cadre général du Compte Administratif 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Blavozy (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Blavozy.

Le principe : Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, 2019 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

2. Le Compte Administratif 2019 du CCAS de Blavozy

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 18 février 2020 par le conseil syndical du CCAS. A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2019 de son résultat. Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS : cette section n'est pas alimentée, le CCAS ne pouvant se targuer d'aucun patrimoine spécifique.

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

3. Section de fonctionnement

Chapitre ou compte	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonctionnement - Dépenses	5 065,83	4 488,59	7 070,29	6 114,44	7 201,46	6 995,57
011 - Charges à caractère général :						
6068 - Autres matières et fournitures	0,00				15,00	78,91
611 - Contrats de prestations de services	0,00				400,00	
6232 - Fêtes et cérémonies	4 177,25	3 656,34	4 482,04	4 207,14	4 553,51	4 833,71
6281 - Concours divers		160,00	160,00	100,00		
012 - Charges de personnel :						
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	198,00	198,00	198,00	198,00	198,00	198,00
65 - Autres charges de gestion courante :						
6562- aides		90,00				
6568 - Autres secours	690,58	384,25	2 230,25	1 609,30	2 034,95	1 884,95
Fonctionnement - Recettes	7 155,48	8 089,65	8 601,06	8 080,77	9 879,73	9 821,87
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 105,48	2 089,65	3 601,06	1 530,77	1 966,33	2 678,27
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses :						
70878 - par d'autres redevables	0,00	0,00			100,00	
74 - Dotations, subventions et participations						
7474 - Communes	6 000,00	6 000,00	5 000,00	6 500,00	7 500,00	7 000,00
77 - Produits exceptionnels :						
7713 - Libéralités reçues	50,00	0,00		50,00	33,60	
774 - Subventions exceptionnelles		0,00			279,80	143,60

Le principal poste de dépense est celui du compte 6232 « fête et cérémonie » qui contient le repas des aînés et les colis offerts

L'augmentation au compte 6568 de 2016 à 2018 puis la diminution en 2019 s'explique par l'aide octroyée à une famille réfugiée, avec trois jeunes enfants, venus s'installer sur la commune en 2016 et la quittant en 2018.

La principale recette est celle en provenance de la Ville de Blavozy pour un montant quasi constant.

L'excédent global de 2826.30 € sera affecté au budget primitif pour 2020 au compte 002

« excédent de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement).
